



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 29 mars 2023

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 11</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Absent représenté :</b> Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - veyrieres - DE\_2023\_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAISONNEUVE Catherine  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 149 637.33**  
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 795.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	65 412.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>133 841.81</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>149 637.33</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>149 637.33</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 462.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	118 175.03
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
<del>Déficit résiduel à reporter - budget primitif</del>	



Fait et délibéré à VEYRIERES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le ~~31 MARS 2023~~  
et publié ou notifié  
- 4 AVR. 2023

